cerfa

N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Marc HERVE

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Ville de Rennes

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° ..... Rue CS 63126

Commune RENNES CEDEX

Code postal 35031

Nature des activités : Service public

Qualification : Adjoint délégué à l'Urbanisme

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Martinet noir (Apus apus)	Destruction de 7 nids
B2 Moineau domestique (Passer domesticus)	Destruction de 6 nids + 1 potentiel
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☒
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les travaux sont liés à la remise en état et à la mise en valeur d'un patrimoine historique remarquable de la ville de Rennes (enceinte fortifiée des Portes Mordelaises). La prise en compte des espèces protégées liées au bâti (martinet noir et moineau domestique) a été menée en préservant une partie des loges occupées sur la muraille et en aménageant de nouvelles loges en parallèle de la restauration des remparts. Une partie de ces loges a été aménagée par anticipation (24 loges créées en 2020), lors de la restauration des tours, ce qui a permis de valider leur efficacité pour l'accueil des espèces protégées nicheuses (plus de 50% des loges occupées en 2021).

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Déconstruction d'un bâtiment accueillant 5 loges de martinet noir, réfection d'un bardage accueillant 1 nid de martinet noir, suppression d'un nid lors des travaux initiaux de restauration des remparts et restauration d'une muraille accueillant 6 à 7 couples de moineau domestique. A noter que 3 nids de martinet noir seront conservés sur la muraille.

Altération ☐ Préciser :

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : Ingénieur écologue

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Automne – Hiver 2021-2022 (18 rue Nantaises et n°6 des Portes Mordelaises)
ou la date : 2023/2024 Restauration murailles

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Bretagne
Départements : Ille-et-Vilaine
Cantons :
Communes : Rennes

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒
Mesures de protection réglementaires ☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐
Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : 24 loges ont d'ores et déjà été aménagées sur les tours des Portes Mordelaises (travaux réalisés en 2020 et ayant prouvés leur efficacité pour les espèces protégées ciblées). Une quarantaine de loges supplémentaires vont être recréées dans le cadre de la remise en état de la muraille + pose de 6 nichoirs artificiels pour martinet noir encastrés dans la muraille + 1 au N° 6 rue des portes Mordelaises

Suite sur papier libre Cf. notice jointe

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Cf. dossier descriptif joint

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi de la recolonisation des loges effectué sur 5 ans (N+1, N+2 et N+5). Transmission annuelle des bilans aux services instructeurs.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Rennes le 02 FEV. 2023 Votre signature